



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
de l'écologie,  
de l'énergie,  
du Développement  
durable  
et de la Mer

# INSPIRE

## Vers une infrastructure de données géographiques

Marc Leobet

Mission de l'information géographique  
CGDD/DRI

MIG/LBT - 15.11.11





Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
de l'écologie,  
de l'énergie,  
du Développement  
durable  
et de la Mer

# Le plan

- Présentation de la MIG
- Pourquoi cette directive : généralités
- Les détails de son organisation
- Un zoom sur la mise en oeuvre

MIG/LBT - 15.11.11





Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
de l'écologie,  
de l'énergie,  
du Développement  
durable  
et de la Mer

# Un rôle de coordination

- La MIG assure :
  - l'animation et la coordination de partenaires multiples
  - l'appui au point de contact Inspire et au secrétaire permanent du Conseil national de l'information géographique.
- Elle favorise la diffusion de l'information géographique auprès des collectivités territoriales et des autres administrations de l'Etat

MIG/LBT - 15.11.11





Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
de l'Écologie,  
de l'Énergie,  
du Développement  
durable  
et de la Mer

# Des actions de la MIG

- Interopérabilité et convergence des outils  
(Cartélie, Carmen, Prodige, Géoweb →  
GéoIDE)
  - COVADIS : normalisation des données,
  - Géoportail/Géocatalogue,
  - Appui aux DG
- MIG/LBT - 15.11.11



# Constats européens

- de problèmes sur la disponibilité, la qualité, l'organisation, l'accessibilité et la mise en commun des informations géographiques  
(considérants 1, 2, 3 et 6 de la directive INSPIRE)
- d'importantes divergences en matière d'exploitation des informations du secteur public, qui font obstacle à la pleine réalisation de leur potentiel économique  
(directive 2003/98/CE du 17

novembre 2003 sur la réutilisation des données du secteur public)





Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
de l'écologie,  
de l'énergie,  
du Développement  
durable  
et de la Mer

# Diffusion des données publiques

- En particulier dans le domaine de l'environnement, l'habitant doit agir en « acteur informé »
- La chaîne de responsabilité publique conduit à des systèmes d'information partagés
- Leur disponibilité doit favoriser la création de valeur ajoutée par les PME

MIG/LBT - 15.11.11

# INSPIRE

- Des objectifs techniques, mais surtout organisationnels et de gouvernance
- Règle les échanges entre autorités publiques
- Sur les domaines cités en annexe (impact direct ou indirect sur l'environnement)
- Complémentaire à la directive sur la réutilisation des données publiques.

# Qu'est ce c'est qu'une infrastructure de données géographiques ?

• Ce qu'on

• Mais ce qui comp  
(aides au transport

(le contenu),

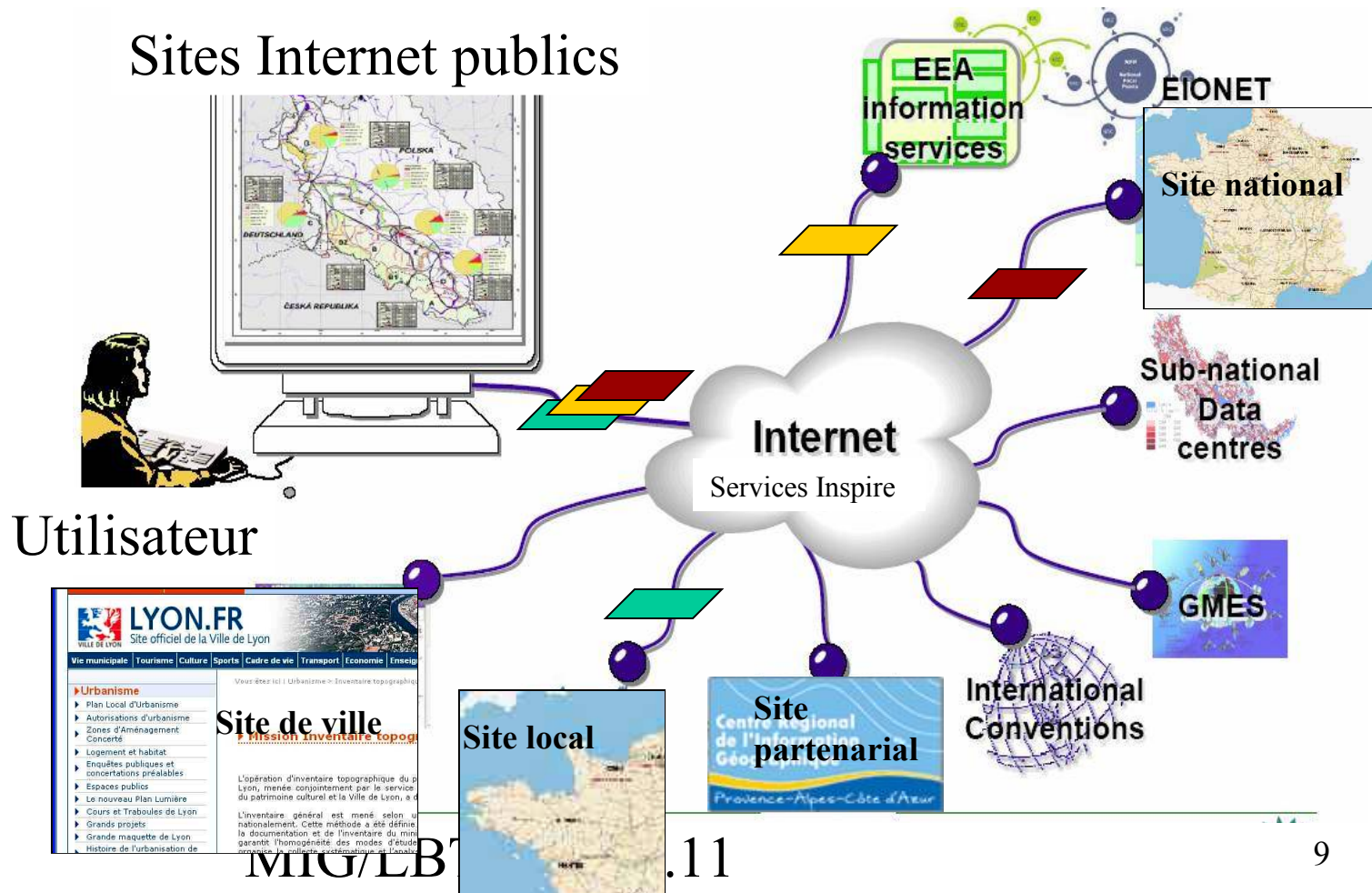




# L'enjeu, assembler des sources diverses pour une utilisation donnée

INSPIRE  
Les enjeux

## Sites Internet publics

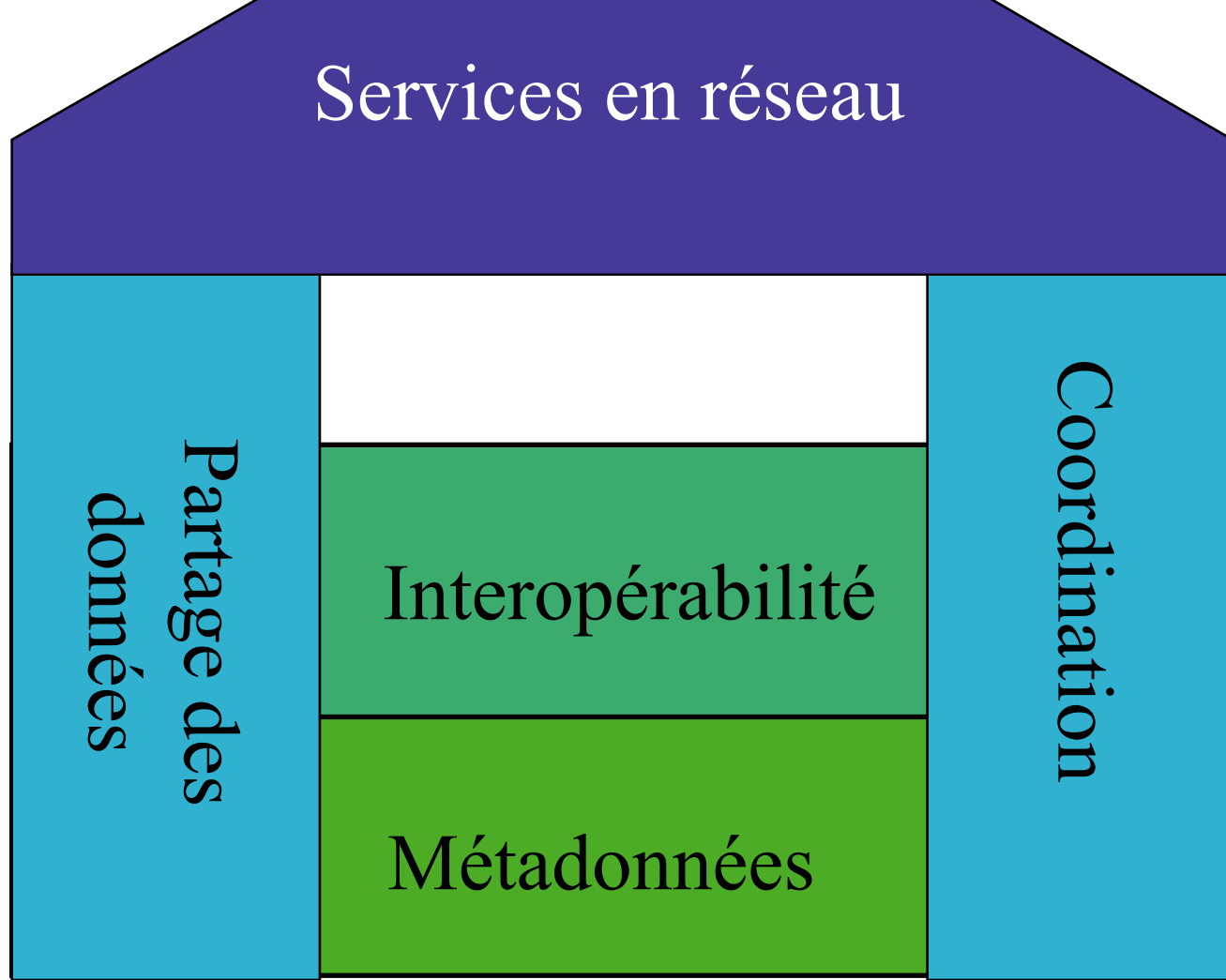




Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
de l'Écologie,  
de l'Énergie,  
du Développement  
durable  
et de la Mer

# La maison de l'interopérabilité





Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
de l'écologie,  
de l'énergie,  
du Développement  
durable  
et de la Mer

# Un focus sur les métadonnées?

- Première obligation INSPIRE
  - Règlement européen adopté le 3 décembre 2008
- Créer les métadonnées avant :
  - le 3 décembre 2010 pour les données des annexes I et II
  - le 3 décembre 2013 pour les données de l'annexe III
- C'est la première priorité!

MIG/LBT - 15.11.11

# Quels sont les thèmes (annexes I & II)?

## Annexe I

- Référentiels de coordonnées
- Systèmes de maillage géographique
- Dénominations géographiques
- Unités administratives
- Adresses
- Parcelles cadastrales
- Réseaux de transport
- Hydrographie
- Sites protégés MIG/LBT - 15.11.11

## Annexe II

- Altitude
- Occupation des terres
- Ortho-imagerie
- Géologie



# Quels sont les thèmes (annexe III)?

- Unités statistiques
- Bâtiments
- Sols
- Usage des sols
- Santé et sécurité des personnes
- Services d'utilité publique et services publics
- Installations de suivi environnemental
- Lieux de production et sites industriels
- Installations agricoles et aquacoles
- Répartition de la population — démographie
- Zones de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration
- Zones à risque naturel
- Conditions atmosphériques
- Caractéristiques géographiques météorologiques & océanographiques
- Régions maritimes
- Régions biogéographiques
- Habitats et biotopes
- Répartition des espèces
- Sources d'énergie
- Ressources minérales



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
de l'écologie,  
de l'énergie,  
du Développement  
durable  
et de la Mer

# Quelques modalités

- Une normalisation des données et des services
- Portées par les géomaticiens
- Mais ce sont les thématiciens qui construisent les données...
- Quasi-uniquement via internet
- Coordination officielle nationale avec un fort relais régional (les plates-formes)



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
de l'écologie,  
de l'énergie,  
du Développement  
durable  
et de la Mer

# Quelques conséquences...

- Une IDG est indépendante des outils...
- Elle traverse les organisations et les cloisons entre structures
- La règle est la diffusion, l'exception est la restriction de la diffusion.



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
de l'écologie,  
de l'énergie,  
du Développement  
durable  
et de la Mer

# Que demande INSPIRE?

- Création de métadonnées
- Harmonisation des données
- Création d'un réseau de services (recherche, consultation, téléchargement, transformation) permettant d'accéder aux données et services géographiques
- Partage des données entre autorités publiques





Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
de l'écologie,  
de l'énergie,  
du Développement  
durable  
et de la Mer

# Qu'est-ce qui est concerné?

- Les données géographiques en format électronique
- Donc, au format vectoriel ou image (mais le cadastre scanné est exclus).
- Détenues par une autorité publique : voir page suivante,
- Concernant un des thèmes des trois annexes



# Qui est concerné?

- Art. L124-3 du code de l'environnement :
- « 1° L'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, les établissements publics ;
- 2° Les personnes chargées d'une mission de service public en rapport avec l'environnement, dans la mesure où ces informations concernent l'exercice de cette mission »
- Et tous ceux qui travaillent pour leur compte.
- Toutefois, les séries de données géographiques détenues par une commune ou au nom de celle-ci ne sont concernées que si des dispositions législatives ou réglementaires en imposent la collecte, la publication ou la diffusion

MIG/LBT - 15.11.11



# Traduction?

- Une partie des données communales seulement est concernée : Adresse & PLU
- Elles devront être mises en conformité soit dans la forme stockée, soit au moment des échanges (fourniture à une autre autorité publique)

# Calendrier 2011

- **22 octobre 2010** : activation du partage des données entre autorités publiques.
- **3 décembre 2010** : création des métadonnées pour les annexes I et II.
- **9 mai 2011** : mise en place des services de découverte (métadonnées en ligne) et de visualisation (WMS, pour faire court).
- **Juin-juillet 2011** : consultation des parties-prenantes sur les spécifications des annexes II et III.
- **19 octobre 2011** : accès des organes et institutions de la Commission aux données géographiques des autorités publiques.

# Calendrier 2012-2019

- **28 juin 2012** : mise en place des services de téléchargement (plutôt WFS) et de transformation (de coordonnées).
- **28 décembre 2012** : mise en conformité des nouvelles données de l'annexe I.
- **3 décembre 2013** : création des métadonnées pour les thèmes de l'annexe III.
- **Fin 2014/début 2015** : mise en conformité des nouvelles données des annexes II et III.
- **28 décembre 2017** : mise en conformité du stock de données de l'annexe I.
- **Fin 2019/début 2020** : mise en conformité du stock de données des annexes II et III.



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
de l'écologie,  
de l'énergie,  
du Développement  
durable  
et de la Mer

# Le message aux DREAL

- Créer et faire créer, diffuser et faire diffuser les métadonnées
- Tendances : participer à l'animation régionale (coordination au sens d'INSPIRE)
- Promouvoir l'interopérabilité des outils comme solution technique au partage des données
- Faire simple (licence Etalab)

MIG/LBT - 15.11.11



# Quel message aux services déconcentrés?

- Recenser les données détenues et qui entrent dans le champ de la directive.
- Établir les métadonnées selon les règlements et les guides techniques de la commission européenne.
- Mettre les données et les métadonnées sous une forme interopérable et les publier sur Internet.
- Faire simple (licence Etalab)

MIG/LBT - 15.11.11



# Un exemple de licence condamnée



Ministère  
de l'écologie,  
de l'énergie,  
du Développement  
durable  
et de la Mer

- Avis CADA du 16.03.06  
<http://www.cada.fr/fr/avis/20060771.htm>
- Condamne l'interdiction de rediffusion
- Considère suffisantes les mentions des dispositions (non altération ou dénaturation, citation du nom et de la date du producteur) pour remplir l'objectif poursuivi.
- N'a pas besoin d'examiner la question de la propriété intellectuelle

MIG/LBT - 15.11.11







Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
de l'écologie,  
de l'énergie,  
du Développement  
durable  
et de la Mer

# Un exemple de licence

- Conforme à un avis CADA

- Cartoris

<http://cartoris.org>

- Tous usages

– non aléatoires  
et sous-jacents



LICENCE OUVERTE  
OPEN LICENCE

conditions.html

conditions :

– non aléatoires  
et sous-jacents

- Aucune déclaration préalable ni demande quelconque!

MIG/LBT - 15.11.11



# Un point sur les conventions

- Pourquoi demander plus à une autorité publique qu'à un bureau d'étude?
- Les obstacles pratiques au point d'utilisation sont prohibés (L127-8 du Code de l'environnement)
- Le plus souvent, une pure perte de temps, voire une illégalité.
- La généralisation du partage les rendra ingérables
- Une convention reste utile dans le cas de données de diffusion restreinte

MIG/LBT - 15.11.11



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
de l'écologie,  
de l'énergie,  
du Développement  
durable  
et de la Mer

# Quel accompagnement?

- Au MEDDTL, point focal : la DRI (AST pour les aspects de transposition & MIG pour les aspects techniques)
- Adaptation des outils (métadonnées, diffusion),
- En région : les plates-formes régionales,
- Une structure de coordination nationale (CNIG) s'appuyant sur les compétences et moyens de l'IGN

MIG/LBT - 15.11.11



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
de l'écologie,  
de l'énergie,  
du Développement  
durable  
et de la Mer

# En tant que consommateur...

- Accès plus facile aux données de l'IGN
  - En affichage (flux WMS)
  - dans un navigateur et dans les SIG bureautiques
- Un repérage plus facile des données des autres dont j'ai besoin
- Des partenariats plus faciles
- Une utilisation des données Adresse et Parcelles cadastrales libérée



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
de l'écologie,  
de l'énergie,  
du Développement  
durable  
et de la Mer

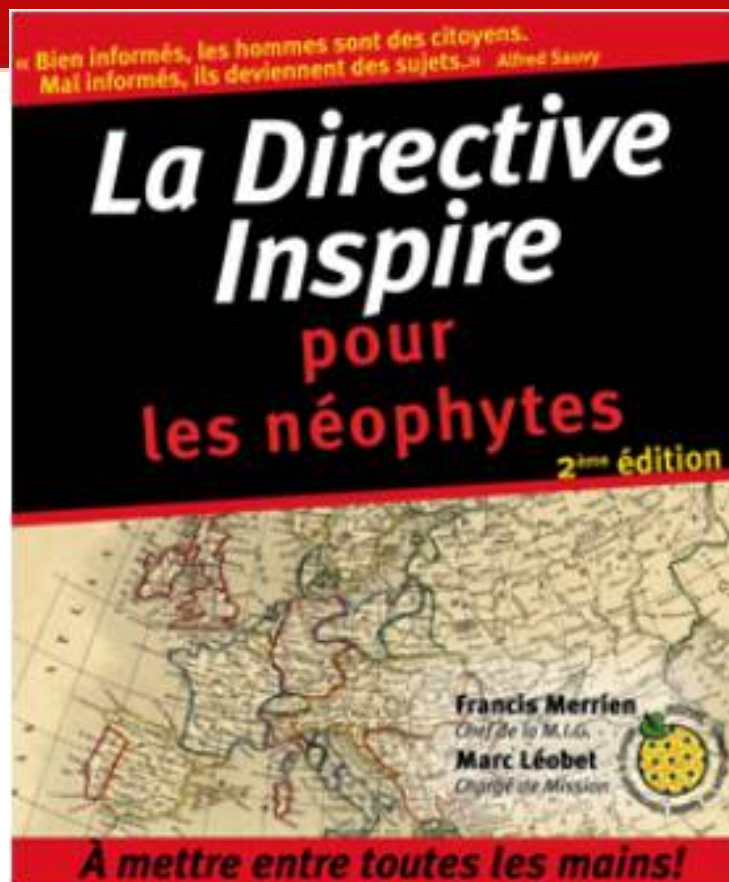
# En tant que producteur...

- Décision MEDDTL : ne pas gérer les données INSPIRE/ hors INSPIRE différemment
- Le champ d'INSPIRE s'élargit de plus en plus
  - Cas des données statistiques localisées à la commune ou à une section infra-communale
- C'est le système de l'infrastructure, déterminant
  - sur lequel s'appuyent les autres directives ou initiatives de l'Etat (Etalab) : métadonnées, services en réseau...

# Conclusions

- Faire les métadonnées pour vous et les autres
- Les partager (même en .xls!)
- Prendre l'habitude d'ouvrir ses placards

# Pour en savoir plus



<http://georezo.net/blog/inspire/2011/02/28/inspire-pour-les-neophytes-2eme-edition/>

MIG/LBT - 15.11.11





Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
de l'écologie,  
de l'énergie,  
du Développement  
durable  
et de la Mer

# Sites utiles

- Espace interministériel de l'information géographique  
<http://extranet.geoinformations.developpement-durable.gouv.fr/la-directive-inspire-r296.html>  
(login et mot de passe : geoinfo )
- Commission européenne  
<http://inspire.jrc.ec.europa.eu>
- **Blog consacré à INSPIRE** sur le modèle  
« une question par jour »  
<http://georezo.net/blog/inspire/>  
→ Posez-y vos questions!

MIG/LBT - 15.11.11